

Conseil Communal
Séance du 25 février 2014

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,
LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,
HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

1. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises de Bercheux et Remoiville-Remichampagne - Exercice 2014 : approbation.

Exercice 2014		
Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
Bercheux	21.839,54 €	0
Remoiville – Remichampagne	10.774,89 €	0

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ces budgets.

2. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Bercheux – Exercice 2012 : approbation.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le compte 2012 de la Fabrique d'Eglise de Bercheux. Celui-ci se présente comme suit :

Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
Bercheux	58.905,12 €	43.833,21 €	Excédent de 15.071,91 €	36.625,34 €

3. Acquisition de 4 radars préventifs : approbation du cahier des charges et fixation des conditions du marché.

Dans la poursuite des décisions précédentes et dans le but de procéder à des mesures de sécurité dans les différents villages de la Commune, le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges ainsi que les conditions du marché (procédure négociée sans règle de publicité) pour l'acquisition de 4 radars préventifs supplémentaires, pour un montant estimé de 12.342,00 euros TVA Comprise.

Cela nous fera un total de 10 radars préventifs.

4. Amélioration des voiries agricoles (version 2011) : approbation de la mise à jour du cahier spécial des charges suite à la nouvelle loi sur les marchés publics.

Suite à la nouvelle réglementation des marchés publics (loi du 15 juin 2006 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013) et une entrevue avec l'OWDR, le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges modifié, dont le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 297.317,57 euros TVA Comprise (pour 299.693,41 € en 2011).

Pour rappel, les routes concernées par ce projet sont les suivantes :

- Cobreville, chemin n° 15 : localement, dégradation importante de la couche supérieure du revêtement, fissurations importantes du revêtement béton, présence de flaches et de nids de poule. Les éléments linéaires souffrent de défauts de fondation.
- Mesy, chemin n° 6 : présence de déformations du revêtement, ainsi que de faïençages importants. Remontées de boues depuis le fond de coffre, en surface. Présence d'ornières, flaches et nids de poule.
- Villeroux : déformation du revêtement avec faïençage important, arrachements localisés du revêtement, présence d'ornières, de flaches et de nids de poule.

Pour info, nous avons obtenu une promesse de subside.

5. Agence de Développement Local : Projets de statuts ASBL et convention de partenariat : approbation.

Dans le cadre de la demande d'agrément de l'ADL, le Conseil communal approuve d'une part, le projet de statuts pour la constitution d'une ASBL dénommée « Agence de Développement Local des Communes de Légglise, Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre » et d'autre part, la convention de partenariat entre les 4 communes selon le principe 3/10 3/10 Vaux-sur-Sûre et Légglise et 2/10 2/10 Martelange et Fauvillers au niveau des participations communales.

6. Projet de modification du Plan d'Assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) de la Moselle : approbation.

Le Conseil communal approuve le projet de modification du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Moselle pour les villages de Bercheux, Juseret, Lescheret et le Chemin des Monts à Sibret. Cela fait suite à un arrêté du Gouvernement wallon du 07/11/2013 et à une enquête publique tenue du 23/12 au 05/02.

Les modifications consistent à réorienter les zones reprises ci-dessus en zone d'assainissement collectif, et ce pour une bonne partie de ces villages.

7. Avis sur le projet de SDER.

Le Conseil communal émet un avis défavorable sur le projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional, en abrégé SDER, qui oriente les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités, l'urbanisme, la conservation de la nature... et qui concerne tous les Wallons.

8. Communes du commerce équitable : résolution.

Etant donné que la Province de Luxembourg s'est positionnée comme « Province du commerce équitable », fédératrice et en soutien des initiatives communales, la Commune de Vaux-sur-Sûre est invitée à s'inscrire dans la campagne « Communes du commerce équitable ». Dans le cadre d'une politique d'achats durables sur les plans social, écologique et économique, la Commune prêtera attention aux conditions de travail et au revenu perçu par les producteurs du Sud pour leurs produits.

Le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable tant pour l'Administration communale, que pour les commerces et établissements Horeca, les entreprises, les institutions, les associations et les écoles de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

9. Règlement quant à la mise à disposition du chapiteau communal durant la législature 2013 - 2018.

La Commune est propriétaire d'un chapiteau qu'elle met à disposition des associations villageoises sous certaines conditions et suivant un règlement bien précis.

Le Conseil communal approuve cette convention de mise à disposition pour toute la législature 2013 – 2018. Convention identique à celle des années précédentes et les prix sont ceux appliqués en 2013. Adaptations si nécessaire dans le futur.

10. Assemblée générale d'Ores Assets : désignation des représentants communaux.

Le Conseil communal désigne 5 représentants communaux qui représenteront la Commune lors de l'Assemblée générale d'Ores Assets du 26 juin prochain. Ores Assets ayant été constituée le 31 décembre 2013, née de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution d'énergie – IDEG, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. Il s'agit de V. Lhoas ; E. Pigeon ; C. Paul ; A. Burnon et B. Mouton.

11. Plan de cohésion sociale 2014 - 2019 : approbation des modifications.

Le Plan de cohésion sociale 2014 – 2019, approuvé par le Conseil communal en date du 16 octobre 2013, a été accepté par le Gouvernement wallon en sa séance du 12 décembre 2013, sous réserve de satisfaire aux consignes et remarques émises par courrier du 12 décembre 2013.

Le Conseil communal approuve le Plan de cohésion sociale 2014 – 2019 modifié pour lequel un subside de 25.000,00 euros de la Région wallonne a été octroyé à la commune.

Un animateur sera engagé dans les semaines qui viennent. Avec le coordinateur du Plan de cohésion sociale, celui-ci finalisera au mieux les différents objectifs de notre Plan de cohésion sociale.

HUIS CLOS

La séance est levée.